

MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2023			POINTS			REGLEMENTATION		PIECES JUSTIFICATIVES	
NOM/PRENOM :			dpt	com	etb				
ANCIENNETE DE SERVICE : ECHELON									
classe norm.		X 7 pts (forfait 14 pts pour 1er et 2ème éch.)						Arrêté de classement (pour stagiaire ex titulaire corps de fonctionnaire UNIQUEMENT)	
hors classe	certifiés et assimilés = 7 pts/éch + forfait 56 pts agrégés = 7 pts/éch + forfait 63 pts agrégés HC 4ème éch avec 2 ans ancienneté ds éch = 98 pts agrégés HC 4ème éch avec 3 ans ancienneté ds éch = 105 pts					par promotion : au 31/08/2022 par classement initial (stagiaires) ou reclassement : au 01/09/2022			
classe exc.	= 7 pts/éch + 77 pts agrégés CE 3ème éch avec 2 ans ancienneté ds éch = 105 pts					bonification plafonnée à 105 pts (total echelon + forfait classe exceptionnelle)			
ANCIENNETE DE POSTE AU 31/08/2023									
	année(s) x 20 pts + 50 pts par tranche de 4 ans (tit + stag) + 20 pts forfaitaires pour la période de stage = ex tit gérés par DGRH					dans poste actuel à TPD / poste avant disponibilité / congé avec libération de poste/ affectation provisoire			
BONIFICATIONS									
BOE	personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 100 pts					sur tous les vœux / non cumulable avec priorité médicale		RQTH en cours de validité / autres pièces attestant BOE	
	priorité médicale : 1000 pts					sur vœu-x précisé-s par le médecin conseiller technique			
EDUC. PRIORITAIRE au 31/08/23	REP + ancienneté : 5 ans et + = 145 pts REP ancienneté : 5 ans et + = 75 pts CLA - à compter 2024 : 3 ans et + = 45 pts demande précise poste REP+ = 400 pts / poste REP = 300 pts					non cumulable avec SPEA - sur tous les vœux exercice effectif et continu sur le même établissement y compris AFA, REP, SUP ou PRO (mi temps et 6 mois minimum)		page 4 de la confirmation de demande de mutation dûment complétée et signée par CE	
	stag. ex ens CTR de l'ens public du 1er et 2nd degré de EN, ex CTR CFA public, ex CPE CTR, ex COP ou ex PE PSY SCOL CTR, ex MA garanti d'emploi, ex AED ou ex AESH de EN, ex EAP Ech 1 à 3 = 150 pts / Ech 4 = 165 pts / Ech 5 et plus : 180 pts stag. non ex fonctionnaire, ni ex contractuel ens : 10 pts stag. Ex tit d'un corps autre qu'enseignant , édu, ORI PSY: 1000 pts stag. Ex tit d'un corps enseignant (sauf PEGC) : 1000 pts					sur les vœux DPT ou ZRD Justifier 1 an de service équivalent TC au cours des 2 dernières années précédant le stage/excepté EAP : justifier 2 ans de service			
STAGIAIRES	stag. Ex tit d'un corps autre qu'enseignant , édu, ORI PSY: 1000 pts					sur 1er vœu DPT si demandé à l'INTER		arrêté attestant des fonctions et affectation précédente	
	stag. Ex tit d'un corps enseignant (sauf PEGC) : 1000 pts					sur ancien DPT/ACA		arrêté attestant des fonctions et affectation précédente	
TZR au 31/08/23	année(s) x 23 pts + 24 pts par tranche de 4 ans sur la même ZR					sur tous les vœux		Les entrants doivent fournir état de service de l'académie d'origine ou copie i-prof de leurs affectations	
	pour vœu DPT correspondant à ZR détenue : 200 pts pour les 2 premiers vœux COM si ancienneté sur la même ZR ≥ 4 ans : 50 pts								
SPEA au 31/08/23	ancienneté à TPD dans académie : de 4 à 7 ans = 100 pts / 8 ans et + = 200 pts					non cumulable avec éducation prioritaire			
	SAIO de Nantes pour PSYEN EDO : de 4 à 7 ans = 100 pts / 8 ans et + = 200 pts poste à profil (POP) dans académie : 3 ans et + = 70 pts					COM du DPT d'exercice si tous types d'établissement demandés valable à compter 2025 / sur tous les vœux			
EREA ancienneté au 31/08/23 : de 5 à 7 ans = 145 pts / 8 ans et + = 200 pts						COM du DPT d'exercice si tous types d'établissement demandés			
demande de réintégration ou changement de discipline : 1000 pts						sur ancien DPT/ACA ou ZRD/DPT/ZRA/ACA			
personnel intégré après détachement : 1000 pts						sur ancien DPT/ACA			
mesure de carte scolaire en établissement : 1500 pts						sur ancien etb/COM/DPT/ACA		S'il s'agit d'une ex MCS, le préciser sur la confirmation	
agrégés demandant lycée : 200 pts sur vœu-x COM et LGT/ 150 pts sur vœu-x DPT/ACA						si affectation précédente est TPD dans un lycée de l'académie de Nantes, ancienneté requise ≥ 4 ans au 31/08/23			
vœu préférentiel - à compter de la 2ème année sur le même 1er vœu COM que n-1 (si pas interruption) : 20 pts /an						non cumulable avec bonifications familiales à/c du mvt Intra 2019 / plafonné à 100 pts			
SITUATION FAMILIALE (bonifications non cumulables entre elles)									
RAPPROCHEMENT DE CONJOINT AUTORITE PARENTALE CONJOINTE (situation estimée au 31/08/22)	sur le-s vœu-x COM (tous types d'établissement demandés) 50,2 pts + 51 pts /enfant à charge (conditions kilométriques 30 kms sauf TZR et MCS) Sur le-s vœu-x DPT/ACA/ZRD/ZRA (tous types d'établissement demandés) 150,2 pts + 101 pts /enfant à charge <u>Année-s de séparation (évaluée-s au 31/08/23)</u> 120,4 pts /an en qualité de titulaire + 120,4 pts forfaitaires pour la ou les années de stage les périodes de congé parental et de disponibilité pour suivre le conjoint sont comptabilisées pour moitié de leur durée 80 pts supplémentaires si résidences professionnelles dans 2 départements non limitrophes durant la présente année scolaire					Si 1er vœu COM ou DPT correspond au DPT de résidence professionnelle ou privée du conjoint (conditions p 30 et suiv BO) particularité des PSY : vœu-x COM si PSYEN EDO vœu-x CIRCO PSYEN EDA (+ 30 kms) séparation évaluée par année scolaire Obligation d'exercer une activité professionnelle Séparation effective 6 mois minimum Résidence professionnelle sur 2 dpts différents même si RC sur résidence privée Possible sur résidence privée (cf conditions p 32/33 du BO)		Copie livret de famille ou extrait acte de naissance ou PACS (+ extrait naissance agent av 31/08/22) Dernier avis d'imposition si enf à charge sans lien de parenté Certificat de grossesse av 01/04/23 et éventuellement reconnaissance anticipée av 01/04/23 Attestation résidence prof conjoint ou attestation pôle emploi + dernière activité après 2020 Promesse d'embauche (conditions BO p55) Si conjoint : chef d'entreprise = attestation Kbis + pièces attestant réalité de l'activité et lieu d'exercice Pour les conjoints étudiants : pièces de l'écb justifiant la situation (attestation inscription, ...) Pour conjoints ATER ou doctorants : copie contrat avec dates début/fin (valable que si titulaires)	
	sur le-s vœu-x COM : 15 pts + 5 pts /enfant à charge sur le-s vœu-x DPT : 40 pts + 10 pts /enfant à charge						Notion enfant à charge : - 18 ans au 31/08/23 (définition p31 dans BO)		Si activité prof sup à 6 mois : contrat avec dates début et fin + bulletins de salaire
MUT SIM	sur le-s vœu-x DPT/ACA/ZRD/ZRA : 80 pts forfaitaires					2 conjoints stagiaires ou titulaires		Si résidence privée : toutes pièces s'y rattachant	
TOTAL BAREME									